

La tarification en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2022 est le suivant :

- Portage de repas à domicile :

- 5,58 € le coût du repas facturé par l'EHPAD,
- 3,72 € le coût du transport.

Soit un total de 9,30 € le prix du repas facturés aux personnes qui utilisent le service.

Délibération N° 21-112 du 06 Décembre 2021 du CCAS de GUICHEN

- Tarif CNAV :

- 24,50 €/H pour le tarif semaine
- 27,50 €/H pour le tarif dimanche et jour férié

Circulaire CNAV 2021-27 du 24 Août 2021

- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – Prise en charge (Conseil Départemental, Mutuelles,...) / Sans prise en charge :

- 23,20 €/H pour le tarif semaine
- 27,50 €/H pour le tarif dimanche et jour férié (*application du tarif CNAV*)

Délibération N° 21-113 du 06 Décembre 2021 du CCAS de GUICHEN

- Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile – APA :

- 24,56 €/H pour le tarif semaine
- 24,56 €/H pour le tarif dimanche et jour férié

Délibération N° 22-015 du 24 Janvier 2022 du CCAS de GUICHEN

Arrêté de tarification du 24 Décembre 2021 – Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

- Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile – PCH / Aide Sociale :

- PCH 24,56 €/H

Arrêté de tarification du 24 Décembre 2021 – Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

- Aide Sociale 22,33 €/H

Arrêté de tarification du 24 Décembre 2021 – Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

- Fixation du prix de remboursement des frais kilométriques des aides à domicile à facturer aux personnes aidées du service au titre des déplacements pour les accompagnements véhiculés

- 0,41 €/Km

Délibération N° 21-114 du 06 Décembre 2021 du CCAS de GUICHEN



Pour votre information :

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de GUICHEN est joignable :

- Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

02-99-05-75-75 (touche 1)

02-99-05-35-92

Mairie de GUICHEN – C.C.A.S. – Place Georges Le Cornec

BP 88 015 – 35580 GUICHEN

service.ccas@ville-guichenpontrean.fr

dir.ccas@ville-guichenpontrean.fr

- Du samedi au dimanche (et les jours fériés) de 8H00 à 20H00

06-73-25-30-90

En cas d'urgence le week-end, il vous est conseillé de laisser un message oral sur le répondeur du 06-73-25-30-90. Celui-ci est consulté régulièrement (*samedi, dimanche et jours fériés de 8H00 à 20H00 uniquement*).

Pour votre information, les horaires de planning qui vous sont communiqués ne sont qu'à titre indicatif. Compte-tenu des imprévus (routiers notamment lors des déplacements), les auxiliaires de vie peuvent avoir un décalage entre l'horaire indiqué et l'horaire réel d'arrivée à votre domicile. L'essentiel est le temps réalisé au total sur la prestation en question.

Par ailleurs, le délai de prévenance en cas d'absence ne doit pas être inférieur à 48H00 (sauf cas d'urgence de type hospitalisation) au risque de se voir facturer le temps initialement programmé.

Par avance, nous vous remercions pour votre compréhension.

